

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance spéciale ce jeudi 22 août 2024 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	Julien Normand,	maire
Monsieur	Robert Leblanc,	conseiller
Monsieur	Georges Jean,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Madame	Jocelyne Bouchard,	conseillère
Monsieur	Denis Cardinal,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén. /gref-très.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 01 et vérifie le quorum.

VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal qui sont absents et présents renoncent à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2024-08-164
7525

**APPEL D'OFFRE PUBLIC 2024-02 – DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN
D'HIVER DES RUES MUNICIPALES, DES CHEMINS D'ACCÈS ET DES
STATIONNEMENTS**

2024-08-165
7525

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a procédé à l'ouverture des soumissions pour le déneigement et l'entretien d'hiver des rues municipales, des chemins d'accès et des stationnements pour les saisons 2024-25, 2025-26 et 2026-27 ;
- CONSIDÉRANT QU'** après l'analyse des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est les Entreprises R. & G. St-Laurent inc. ;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a un seul soumissionnaire conforme, une négociation a eu lieu car le prix est plus élevé que l'estimation (article 938.3 du Code municipal) ;
- CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 1.13.03 du document de Régie, la municipalité de Pointe-aux-Outardes se réserve le droit d'adjuger le contrat en tout ou en partie ;
- CONSIDÉRANT QU'** après négociation, il y a 2 items qui ont été retirés et un item que le service a été diminué ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte la soumission révisée après négociation à les Entreprises R. & G. St-Laurent inc. concernant l'appel d'offres 2024-02 pour le déneigement et l'entretien d'hiver des rues municipales, des chemins d'accès et des stationnements en vue des saisons 2024-2027, au coût révisé de 757 627,76\$, taxes incluses.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

Le montant supplémentaire de 19 900\$ pour le déneigement 2024 sera pris sur le surplus accumulé.

2024-08-166
7526

APPEL D'OFFRE PUBLIC 2024-04 – POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE LABRIE OUEST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a procédé à un appel d'offres public 2024-04 pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Labrie Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a mandaté la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour effectuer la conception des plans et devis pour le projet ;

CONSIDÉRANT QU' après l'analyse des soumissions reçues de la FQM, le plus bas soumissionnaire conforme est l'entrepreneur « EJD Construction inc. ».

CONSIDÉRANT QU' il y a un seul soumissionnaire conforme, une négociation a eu lieu car le prix est plus élevé que l'estimation (article 938.3 du Code municipal) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte la soumission révisée de EJD Construction inc. concernant l'appel d'offres 2024-04 pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Labrie Ouest, au coût de 804 486,51 \$, taxes incluses.

Les travaux sont réalisés dans le cadre de la TECQ 2019-2024 et la TECQ 2024-2028

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes à poser des questions.

2024-08-167
7526

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit et est levée, il est 19 h 52.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE